

INDULGENCES NOUVELLES

Cambrai :

SAINTE Jean-Baptiste de La Salle. — *Indulgence plénière.* — Le fascicule 7e des *Acta Apostolicæ Sedis* publie un Bref, daté du 3 février 1909, accordant, sur la demande du supérieur général des Chers Frères des Écoles chrétiennes, une indulgence plénière à gagner chaque année, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste de La Salle (15 mai), par tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront la chapelle des Chers Frères ou n'importe quelle église dans laquelle se célébrera cette fête et y prieront aux intentions du Souverain-Pontife.

L'anneau des cardinaux et des évêques. — *Indulgence.* — Les fidèles ont la pieuse coutume de baiser l'anneau des cardinaux ou des évêques lorsqu'ils approchent de leur personne. Jusqu'à présent cette pratique n'était enrichie d'aucune indulgence. Dans l'audience donnée le 18 mars 1909 à l'Assesseur du Saint-Office, le Souverain-Pontife a daigné accorder à perpétuité à tous les fidèles qui, dévotement et d'un cœur contrit, baisseront l'anneau des Eminentissimes Cardinaux ou des Révérendissimes Archevêques et Évêques, une indulgence de cinquante jours, applicable aux défunts.

AUX PRIERES

Mme Vve H. Granger, mère de MM. Granger Frères, décédée à Montréal.